Conditions d'acceptation

Déchets verts et déchets de taille

GIELEN
TRANSPORT
RECYCLAGE
CONTAINERS

Les déchets verts sont des déchets organiques biodégradables et compostables provenant notamment des jardins, des espaces verts, des parcs, des zones naturelles, des berges des cours d'eau et des accotements routiers.

Accepté:

- ✓ Herbe et gazon
- ✓ Feuilles et aiguilles de conifères
- ✓ Plantes
- ✓ Déchets de taille
- ✓ Mauvaises herbes
- ✓ Fleurs de jardin et fleurs coupées
- ✓ Souches d'arbres d'un diamètre inférieur à 40 cm
- ✓ Branches d'un diamètre inférieur à 10 cm
- ✓ Terreau

Non accepté:

- × Terre et sol
- × Déchets de fruits et de légumes
- × Restes alimentaires
- × Souches d'arbres d'un diamètre supérieur à 40 cm
- × Branches d'un diamètre supérieur à 10 cm
- × Matières recyclables : papier, carton, verre, gravats, caoutchouc, etc.

En cas de non-conformité, le collecteur se réserve le droit de refuser le chargement concerné et/ou de facturer les surcoûts résultant de la collecte et du traitement de celui-ci.